VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

PRÉSOMPTION D'ABUS SUR MA PERSONNE AVEC GHB

Par Profil supprimé Postée le 02/07/2014 22:27

bonjour,
je suis sorti dans la nuit de lundi à mardi avec un ami collègue dans les boîtes d'opéra.
Nous nous sommes quittés à 6h30 après que nous ayons vraiment beaucoup bu mais j'ai la sensation qu'il m'est arrivé quelque chose de grave après dans la rue car j'ai eu un énorme trou noir. je me revois seulement tibubant ne pouvant pas marcher de façon différente que par la seule ébriété. Et je revois un type qui me tenait vigoureusement pour m'aider à marcher et à tenir droit. Il était déterminé et semblait m'emmener quelque part. Il s'est présenté comme américain. j'aurais du avoir peur mais j'étais tout mou et je le laissais faire. Après : plus rien : le trou noir. quand je reprends connaissance je ne sais pas si je sortais d'une voiture ou si j'étais par terre je me suis mis à marcher pour rentrer je tibubais gravement. J'ai sauté dans un bus qui passait car je ne pouvais pas marcher. je suis arrivé à place d'italie et J'ai mis au moins une demi heure à rentrer dans un café : je tremblais et je ne tenais pas debout. Ce n'étais pas normal. je suis rentré dans un café car j'avais une envie forte d'aller à la scelle. Ce qui j'ai fait et je me suis endormi sur les toilettes. Puis je suis rentré chez moi. Le lendemain j'ai pris conscience qu'on m'avait volé mon portable et ma montre mais aussi que j'avais un peu mal au rectum. Plutôt une gêne peut être du à l'alcool. mais je ne sais pas. Depuis je n'ai pas vraiment pu dormir, je suis dans le doute, j'ai des palpitations par moment j'ai l'impression d'être imprégné d'une odeur de solvant.J'ai l'impression d'avoir étré drogué et abusé.
Je suis allé aux urgence de Gonesse. On ne m'a pas pris au sérieux. Puis à l'hôtel dieu où on m'a fait juste un prélèvement d'urine ou il n'ont trouvé que de la codeïne (je prends une dizaine de cachets de prontalgine par jour). Ils m'ont déconseillé de porter plainte et m'ont dit qu'il ne voyait pas de trace exterieures d'agression. ils m'ont prescrit une ordonnance pour les tests HIV.Je suis allé voir un généraliste Il ne m'a même pas osculté et m'a dit que le GHB ne concernait que les femmes ou dans les milieux homosexuels mais pas pour un homme comme moi même si je fais vraiment jeune. Je ne sais plus quoi faire, je suis un homme adulte mais avec un caractère assez faible et je suis dans l'angoisse la plus totale. Que dois je faire. Aller à la police pour porter plainte et demander des examens alors que tout le monde semble penser que j'hallucine?
Je suis super angoissé et je n'arrive plus à travailler. Je voudrais savoir si j'ai été abusé mais je ne sais même pas si ce que je ressens le prouve. si vous pouvez m'aider ... Merci

---

Mise en ligne le 04/07/2014

Bonjour,

Nous comprenons que l’expérience que vous avez vécue soit déroutante et puisse être traumatisante. Nous allons tenter de vous apporter plusieurs éléments de réponse.

Tout d'abord, sachez qu'il n'est pas possible de déterminer le produit qui aurait créé votre perte de conscience, car plusieurs raisons pourraient expliquer votre malaise.

Vous soupçonnez une prise de GHB. Ce produit peut en effet provoquer une perte de connaissance mais son dépistage doit se faire au maximum 12h après sa prise. Lorsque l’on vous a fait le dépistage, il était peut-être déjà trop tard.

L’alcool, lorsqu’il est ingéré rapidement avec excès, en ayant peu ou pas mangé, dans des moments de fatigue, peut également entrainer une perte de conscience. Le risque est d’autant plus élevé que vous avez associé l’alcool à une autre substance. Vous nous dites avoir beaucoup bu ce soir-là et prendre régulièrement des médicaments contenant de la codéine, de la caféine et du paracétamol. Il est possible que votre perte de conscience soit le résultat de l’interaction de ses consommations.

Peut-être que la question essentielle est de savoir si vous avez pu être abusé et comment traiter vos angoisses qui découlent de ces présomptions. Il existe des examens pour contrôler qu’une personne a été abusée sexuellement. Ces examens doivent être faits dans les premiers jours qui suivent l’agression. Il faut faire une demande d’ordonnance à un médecin généraliste qui pourra vous orienter vers un laboratoire ou un hôpital habilité à faire ces examens. Peut-être serait-il préférable de ne pas aller voir le même médecin qui n’a pas été sensible à votre situation.

Nous vous conseillons fortement de joindre le service téléphonique « SOS Viols » qui pourra vous apporter des précisions, une orientation ainsi qu'un soutien, spécifiques à cette question. Leur service est joignable au 0 800 05 95 95 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, ouvert du lundi au vendredi de 10h à 19h). En les contactant, cela vous permettrait peut-être de bénéficier d’informations et d’une orientation utiles pour les démarches et examens à faire rapidement.

Vous pourrez avec ce service aborder également la question d’un soutien psychologique et la question pratique de la plainte.

Bien cordialement.